



PROCÈS-VERBAL
du conseil d'établissement 2023-2024
du centre de formation professionnelle Paul-Gérin-Lajoie

	PROVINCE DE QUÉBEC CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES TROIS-LACS CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE PAUL-GÉRIN-LAJOIE PROCÈS-VERBAL de la rencontre du conseil d'établissement tenue le mercredi 5 juin 2024, à 17 h 30, dans la salle de conférences. ÉTAIENT PRÉSENTS Gabrielle Bisson, représentante sociocommunautaire via Teams Marie-France Caron, représentante du personnel professionnel Nancy-Ann Dorais, représentante du personnel de soutien Stéphan Guénette, représentant du personnel enseignant Bruno Lalonde, représentant du personnel enseignant Martin Thauvette, représentant des entreprises et vice-président ÉTAIT ABSENT Pierre Berniqué, représentant des entreprises et président PARTICIPAIT ÉGALEMENT Guy Coutée, directeur 1. Mot de bienvenue Martin Thauvette souhaite la bienvenue aux membres et les remercie d'être présents à cette dernière rencontre de l'année scolaire 2023-2024. 2. Adoption de l'ordre du jour Il est proposé par Nancy-Ann Dorais, secondé par Martin Thauvette et résolu : Que l'ordre du jour soit adopté tel que déposé. ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ 3. Adoption du procès-verbal du 27 mars 2024 Il est proposé par Marie-France Caron, secondé par Gabrielle Bisson et résolu : Que le procès-verbal de la séance du conseil d'établissement du 27 mars 2024 soit adopté tel que déposé. ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ 4. Suivi au procès-verbal du 27 mars 2024 Point 4 – Suivi au procès-verbal : Médaille du lieutenant-gouverneur : Guy Coutlée informe les membres que Maïka Vermette, élève en mécanique de véhicules lourds routiers a reçu la médaille du lieutenant-gouverneur le samedi 11 mai dernier lors d'une cérémonie à St-Jean-sur-le-Richelieu. Mme Anik Savoie, directrice adjointe était présente. Aussi, un article va paraître
CÉ 23-24-313	
CÉ 23-24-314	



PROCÈS-VERBAL
du conseil d'établissement 2023-2024
du centre de formation professionnelle Paul-Gérin-Lajoie

	dans le prochain Caboteur et nous avons souligné cette distinction lors de la soirée des finissants le jeudi 23 mai dernier. Point 6 – Portes ouvertes le 24 avril 2024 : Guy Coutlée informe les membres que nous avons accueilli 316 visiteurs scolaires et d'organismes ainsi que 109 visiteurs du grand public durant la soirée. Aux portes ouvertes d'octobre 2023, nous avons reçu 220 visiteurs scolaires et 127 visiteurs du grand public. Marie-France Caron fait le résumé de la journée Portes ouvertes et informe les membres que les prochaines dates sont le 23 octobre 2024 et le 23 avril 2025.
	5. Formation des membres du conseil d'établissement Nancy-Ann Dorais rappelle aux membres de compléter le sondage afin de confirmer qu'ils ont fait la formation obligatoire pour les membres du conseil d'établissement. Mme Dorais présente et envoie aux membres le document contenant le lien du sondage.
	6. Offre de formation 2024-2025 Guy Coutlée présente le tableau des groupes visés pour l'année scolaire 2024-2025.
	7. Plan de lutte contre l'intimidation et la violence Guy Coutlée informe les membres qu'il n'y a pas de cas officiel.
	8. Projet éducatif Guy Coutlée présente et explique le Projet éducatif 2023-2027 du centre de formation Paul-Gérin-Lajoie. Un plan d'action sera présenté lors de la prochaine année scolaire. Il est proposé par Marie-France Caron, secondé par Bruno Lalonde et résolu : Que le Projet éducatif 2023-2027 soit adopté tel que déposé.
CÉ 23-24-315	ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.
	9. Rapport annuel 2023-2024 Guy Coutlée présente aux membres le rapport annuel 2023-2024. Il est proposé par Nancy-Ann Dorais, secondé par Marie-France Caron et résolu : Que le rapport annuel 2023-2024 soit adopté tel que déposé.
CÉ 23-24-316	ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.
	10. Frais chargés aux élèves et aux parents – reddition de compte de l'année 2023-2024 Nancy-Ann Dorais présente le questionnaire de reddition de comptes pour l'année 2023-2024.



PROCÈS-VERBAL
du conseil d'établissement 2023-2024
du centre de formation professionnelle Paul-Gérin-Lajoie

CÉ 23-24-317	11. Informations sur les frais chargés aux élèves 2024-2025 11.1. Principes d'encadrement des coûts Nancy-Ann Dorais présente les principes d'encadrement des coûts des documents dans lesquels l'élève écrit, dessine ou découpe. Elle demande aux membres s'ils souhaitent apporter des changements. Ces derniers optent pour le statu quo. CONSIDÉRANT le 1^{er} alinéa de l'article 77.1 de la <i>Loi sur l'instruction publique</i> qui donne au conseil d'établissement le pouvoir d'établir, sur la base de la proposition de la direction d'école, les principes d'encadrement du coût des documents dans lesquels l'élève écrit, dessine ou découpe ; CONSIDÉRANT la proposition de la direction d'école relativement à ces principes d'encadrement faite conformément à l'article 77.1 de la <i>Loi sur l'instruction publique</i> ; CONSIDÉRANT la proposition reçue du personnel enseignant relativement au choix des manuels scolaires et du matériel didactique requis pour l'enseignement des programmes d'études, et ce en application de l'article 96.15 de la <i>Loi sur l'instruction publique</i> ; CONSIDÉRANT l'adoption par le Centre de services scolaire d'une <i>Politique relative aux contributions financières chargées aux parents ou aux usagers</i> en application de l'article 212.1 de la <i>Loi sur l'instruction publique</i> ; IL EST PROPOSÉ par Nancy-Ann Dorais, d'établir tels que déposés, les principes d'encadrement du coût des documents dans lesquels l'élève écrit, dessine ou découpe qui seront en vigueur au centre de formation professionnelle Paul-Gérin-Lajoie pour l'année scolaire 2024-2025. La proposition est adoptée à l'unanimité. 11.2. Principes d'encadrement du choix des fournitures scolaires Nancy-Ann Dorais présente les principes d'encadrement du choix des fournitures scolaires. Elle demande aux membres s'ils souhaitent apporter des changements. Ces derniers optent pour le statu quo. 11.3. Liste des fournitures scolaires demandées aux élèves Nancy-Ann Dorais présente les listes des fournitures scolaires demandées aux élèves pour chaque programme. Il y a une liste pour les élèves de moins de 18 ans, et une pour les élèves de 18 ans et plus. CONSIDÉRANT le 2^e alinéa de l'article 77.1 de la <i>Loi sur l'instruction publique</i> qui donne au conseil d'établissement le pouvoir d'approuver la liste proposée par le directeur de l'école des fournitures scolaires telles que les crayons, papiers et autres objets de même nature ; CONSIDÉRANT la proposition de la direction d'école relativement à cette liste faite conformément à l'article 77.1 de la <i>Loi sur l'instruction publique</i> ;
---------------------	--



PROCÈS-VERBAL
du conseil d'établissement 2023-2024
du centre de formation professionnelle Paul-Gérin-Lajoie

CÉ 23-24-318	CONSIDÉRANT l'adoption par le Centre de services scolaire d'une Politique relative aux contributions financières chargées aux parents ou aux usagers, en application de l'article 212.1 de la Loi sur l'instruction publique ; IL EST PROPOSÉ par Marie-France Caron d'approuver, telle que déposée, la liste des fournitures scolaires du centre de formation professionnelle Paul-Gérin-Lajoie pour l'année scolaire 2024-2025. La proposition est adoptée à l'unanimité. 12. Calendrier des rencontres 2024-2025 Guy Coutlée dépose une proposition de calendrier des rencontres du conseil d'établissement pour l'année 2024-2025. 13. Date de la prochaine rencontre le 18 septembre 2024 (exceptionnellement à 18 h 30) Martin Thauvette informe les membres que la prochaine rencontre aura lieu le 18 septembre 2024. 14. Questions diverses Guy Coutlée informe les membres que la Soirée des finissants s'est déroulée le jeudi 23 mai dernier au Théâtre Paul-Émile-Meloche. M. Coutlée félicite et remercie Marie-France Caron et toute l'équipe pour l'organisation de cette belle soirée qui souligne la fin du parcours scolaire de nos élèves. Nancy-Ann Dorais présente quelques photos de l'événement. Guy Coutlée informe les membres que les travaux de réaménagement des salles de regroupement débiteront le mardi 25 juin. 15. Clôture de la séance Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été traités, il est proposé par Marie-France Caron, secondé par Bruno Lalonde et résolu : Que la séance soit levée à 19 h 14.
CÉ 23-24-319	ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ _____ Martin Thauvette, vice-président d'assemblée Guy Coutlée, directeur